

DESTINATAIRES : Aux infirmières, aux ergothérapeutes, aux physiothérapeutes et aux gestionnaires de l'hôpital du Suroît

EXPÉDITEURS : Jennifer Mascitto, Directrice adjointe par intérim-qualité et évolution de la pratique, DSMREU
Audrée Leboeuf, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers, DSIEU

DATE : Le 19 novembre 2024

OBJET : **Déploiement du processus clinique pour le choix d'une surface thérapeutique (matelas) à l'hôpital du Suroît**

Le contexte de la pénurie d'ergothérapeutes à l'hôpital du Suroît a donné lieu à des travaux pour mettre en place du processus clinique pour déterminer une surface thérapeutique (matelas) pour les infirmières

- Processus clinique [PRC-CISSMO-10339](#) « Choisir une surface thérapeutique selon l'échelle de Braden ou le stade de lésion de pression (Hôpital du Suroît).

La détermination de la surface thérapeutique est basée sur le pointage obtenu à l'échelle de Braden ou selon le stade de lésion de pression (distinction pour les usagers bariatriques).

La procédure pour la location d'une surface thérapeutique doit être faite par le biais d'une réquisition GRM.

- Détenir les informations suivantes :
 - Le code GRM qui correspond à la surface thérapeutique déterminée par l'infirmière.

Description	Nom	Code GRM (location)
Matelas standard	Belpro	-
Réactif - Mousse	Mensa	1035858
Réactif - Mousse et air	Atmos Air Apod	1096841
Pression alternée avec bordure	K-O P	1095612
Pression alternée sans bordure	K-2 Elite	1066501
Bariatrique		
Bariatrique : Réactif mousse et air	Citadel Plus - AtmosAir Plus	1055716
Bariatrique : Pression alternée - Préventif	Citadel Plus - Auralis Plus	1105790
Bariatrique : Pression alternée - Curatif	Citadel Plus - MaxAir ETS	1093887

- Le nom complet et le numéro de chambre de l'utilisateur.
 - Le code d'imputation de l'unité administrative.
- Si l'utilisateur change d'unité, il est important d'informer le département d'approvisionnement à l'adresse suivante : **robert.andrawes.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca** afin que le code d'imputation soit changé pour celui qui appartient à la nouvelle unité.
- À la fin de l'utilisation de la surface thérapeutique, il faut informer le département d'approvisionnement à l'adresse suivante : **robert.andrawes.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca** en précisant où elle se trouve afin que le fournisseur puisse la récupérer.
*****IMPORTANT : la période de location se termine à la réception du courriel où il est précisé que la surface thérapeutique est prête à être récupérée.*****

Prendre note que des travaux seront entrepris ultérieurement afin de rendre disponible un processus pour le choix d'une surface thérapeutique en l'absence d'ergothérapeute, et ce, pour tous les hôpitaux de l'organisation.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

JM AL